



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

Secrétariat Général

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de  
l'environnement

ARRÊTÉ N° 2019 - SG - 125

Portant mandatement d'office d'une dépense obligatoire sur  
le budget 2019 du Conseil Départemental de Mayotte

LE PRÉFET DE MAYOTTE

Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1612-16 ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU** le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU** l'ordonnance n°1701472 du juge des référés du tribunal administratif de Mayotte en date du 24 janvier 2018 condamnant le Conseil Départemental à verser à la société Euros Agency les sommes de :
- 48 000 € à titre de provision assortie des intérêts au taux légal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, lesdits intérêts étant capitalisés à la date du 31 décembre ;
  - 40 € au titre de l'indemnité forfaitaire demandée au titre du remboursement des frais de recouvrement ;
  - 1 000 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative, en exécution de l'ordonnance n°1701472 du 24 janvier 2018 du tribunal administratif de Mamoudzou ;
- VU** l'ordonnance n°18BX00554 du 2 juillet 2018 du juge d'appel des référés près la cour administrative d'appel de Bordeaux en date du 2 juillet 2018 confirmant la décision de première instance et condamnant le Conseil Départemental à verser à la société Euros Agency la somme de 1 500 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative ;

VU la mise en demeure en date du 13 février 2019 adressée au Président du Conseil Départemental ;

**Considérant** que la mise en demeure n'a pas été suivie d'effet ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTÉ

Article 1<sup>er</sup>. - Il est mandaté sur le budget 2019 du Département de Mayotte au profit de la société Euros Agency les sommes de :

- 48 000 € à titre de provision assortie des intérêts au taux légal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, lesdits intérêts étant capitalisés à la date du 31 décembre 2017 ;
- 40 € au titre de l'indemnité forfaitaire demandée au titre du remboursement des frais de recouvrement ;
- 1 000 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative, en exécution de l'ordonnance n°1701472 du 24 janvier 2018 du tribunal administratif de Mamoudzou ;
- 1 500 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative en exécution de l'ordonnance n°18BX00554 du 2 juillet 2018 de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Article 2. - La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67 du budget primitif 2019 du Département de Mayotte.

Article 3. - Un recours pourra être formé contre cet arrêté, dans les deux mois suivant sa notification, auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Mayotte.

Article 4. - Le secrétaire général, le Président du conseil départemental et le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **11 MAR. 2019**

Le Préfet  
Le Préfet de Mayotte  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général  
Edgar PEREZ

Copies :

Conseil départemental	1
Paierie départementale	1
Euros Agency	1
Recueil des actes administratifs	1